Madame la Sénatrice/Monsieur le sénateur,

Je suis membre d’une associations de patients atteints de maladie chronique. Les malades chroniques nécessitent un suivi hospitalier et, pour nombre d’entre nous, des soins lourds et réguliers. Comme il s’agit d’une maladie rare, la seule possibilité de prise en charge est celle proposée par l’hôpital public.

Je vous écris aujourd’hui pour vous faire part de ma profonde inquiétude quant à la situation hospitalière.

Depuis des mois nous assistons à une dégradation des soins liée au manque de personnel médical et surtout para-médical. Le personnel en place est de moins en moins disponible et de plus en plus stressé. Cela conduit à des erreurs de soins et à des maltraitantes involontaires.

Le nombre de patients ne diminue pas, voire augmente drastiquement dans certaines spécialités, pourtant le nombre de soignants de cesse lui de diminuer. Les arrêts maladie se multiplient, les départs de l’hôpital s’accentuent. De très nombreux patients témoignent du changement constaté chez les soignants qu’ils connaissent depuis des années. Le constat est unanime, les soignants font tout ce qu’ils peuvent pour s’occuper au mieux des malades, mais ils n’ont plus le temps de travailler dans des conditions de sécurité et de sérénité nécessaires. Aussi nombre d’entre eux quittent-ils l’hôpital, rongés par la culpabilité, le désespoir, épuisés. Les malades, quant à eux, ne peuvent plus bénéficier de soins indispensables.

Outre la baisse de qualité des soins proposés, nos malades sont aussi victimes d’annulations et de reports d’hospitalisations, de déprogrammations de gestes chirurgicaux et d’examens. Le suivi des malades chroniques n’est plus assuré comme il devrait l’être, les soins se font de plus en plus dans l’urgence. Les pertes de chances pour les malades sont majeures, l’impact sur leur santé psychologique est également très fort.

Madame la Sénatrice/Monsieur le Sénateur, pour remédier à cela il faut des décisions politiques fortes.

Il est impératif de :

1. éviter la fuite du personnel médical et paramédical qui travaille encore à l’hôpital
2. donner envie à ceux et celles qui ont quitté l’hôpital, de revenir
3. inciter les jeunes diplômés à travailler à l’hôpital

L’instauration d’un ratio nombre de patients / nombre de soignants est indispensable pour assurer la sécurité des soins des malades et améliorer les conditions de travail des soignants.

C’est pourquoi j’espère vivement que vous soutiendrez la proposition de loi « relative à l'instauration d’un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé » qui sera discuté le 1er février au Sénat.

Veuillez agréer, Madame la Sénatrice/Monsieur le Sénateur, l’expression de mes sentiments très respectueux.

Associations signataires:

M. Mme XXX, malade, adhérent de l’Association française de la Cystite interstitielle